



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel de grade hors classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2025.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
THUAL	THUAL	LAURENT	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES
ROCHE	ROCHE	THIERRY	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES
KOUADIO	SOW	FATOUMATA	ANGLAIS LETTRES
PICARD	PICARD	GAEL	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le **31 JUIN 2025**

**Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements**

Didier VIN-DATICHE